



23^{ème} réunion des Parties contractantes à la Convention
sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée
et à ses Protocoles

Portorož, Slovénie, 5 - 8 décembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour : Décisions thématiques

Point 5 de l'ordre du jour : Session ministérielle

**Rapports des Réunions du Bureau (92^{ème}, 93^{ème} et 94^{ème}) des Parties contractantes à la Convention sur la protection
du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

NATIONS
UNIES



EP

UNEP/MED BUR.92/6



**Programme des Nations unies
pour l'Environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr. : Limitée
23 avril 2022

Français

Original : anglais

92^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Istanbul, Turquie, 24 - 25 mars 2022

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2022

Table des matières

	Pages
Rapport	1-11
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. À l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Turquie et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 92^e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles s'est tenue à Istanbul, en Turquie, les 24 et 25 mars 2022.

Participation

2. La réunion s'est déroulée en présence du Président du Bureau, Prof. Mehmet Emin Birpınar, accompagné de conseillers ; les Vice-Présidents : Dr. Ibrahim Alarabi Munir (Libye) ; M. Mitja Bricelj (Slovénie), accompagné de conseillers ; Mme Itziar Martin Partida (Espagne) ; M. Mohamed Sghaier Ben Jeddou (Tunisie) ; et le Rapporteur, M. Senad Oprasic (Bosnie-Herzégovine). Mme Anna Bobo Remijn et Mme Rosa Antidormi (Union européenne) ont assisté virtuellement à la réunion, en tant qu'observatrices. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (coordinateur et responsable de la gestion du programme). La liste des participants est jointe en annexe I au présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte à 9h30 (UTC+3) le jeudi 24 mars 2022 par le professeur Mehmet Emin Birpınar, Président du Bureau, qui a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau à sa première réunion de l'exercice biennal. Il a souligné qu'il s'agissait de la première réunion du Bureau après le succès de la COP 22 et qu'elle ouvrirait par conséquent la voie à la mise en œuvre des décisions de cette dernière et de la Déclaration ministérielle d'Antalya.

4. La Coordinatrice du PNUE/PAM, Mme Tatjana Hema, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion et a remercié le Président, soulignant que cette réunion portera sur la mise en œuvre du programme de travail de la période biennale en cours, où les orientations et les conseils des membres du Bureau revêtent une grande importance. Elle a également remercié le pays hôte pour l'effort spécial mis en œuvre afin d'assurer la participation en ligne de l'Union européenne à la réunion en tant qu'observateur, soulignant que, comme on le sait, le Secrétariat ne peut pas tenir de réunions hybrides si elles sont organisées en dehors des locaux de l'ONU et du siège du PNUE.

5. Le membre du Bureau de la Slovénie, M. Mitja Bricelj, a pris la parole sur l'organisation de la prochaine COP 23 en Slovénie, notant que celle-ci aura lieu dans la ville d'Isola ; pour cette raison, deux représentants de la municipalité ont assisté à la réunion du Bureau en tant que conseillers, y compris l'adjoint au maire.

6. Le Président du Bureau a salué cette intervention et a souligné la volonté de son pays d'aider à la préparation de la COP 23, en s'appuyant sur l'expérience de la préparation et de la tenue de la COP 22 à Antalya, en Turquie. Le membre du Bureau de la Slovénie a exprimé sa profonde gratitude envers la Turquie pour son offre généreuse.

II. Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

7. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/MED BUR.92/1. À la suite de la demande d'un membre du Bureau, le Bureau a accepté d'ajouter au point 8 de l'ordre du jour (« Autres questions ») une présentation de la Turquie sur leur intention de soumettre une proposition sur l'établissement et l'accueil possibles d'un Centre d'activités régionales (CAR) sur le changement climatique. L'ordre du jour est présenté à l'annexe II du présent document.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en décembre 2021 – février 2022

8. La Coordinatrice a présenté les documents « Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période décembre 2021 - février 2022 » (UNEP/MED BUR.92/3) et elle a fait référence au « Rapport de la 46^e réunion du Comité exécutif de coordination » et « Compilation de Fiches de projets » présentés dans les documents UNEP/MED BUR.92/Inf.4 et Inf.5 respectivement.

9. Dans sa présentation, la Coordinatrice a remarqué qu'il s'agissait du premier rapport d'activité aligné sur les programmes et la structure de la nouvelle Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM, et a ajouté que le rapport est établi au niveau des résultats, de manière agrégée, et axé sur les processus. Elle a également mentionné que le Secrétariat cherche des moyens d'améliorer le format des rapports, et qu'à cette fin, toute orientation ou tout conseil de la part des membres du Bureau serait fortement apprécié. Elle a ensuite passé en revue les principaux points du rapport, résultat par résultat, et recommandé d'organiser les discussions après chaque section principale. Au cours de sa présentation, Mme Hema a souligné que la question de la politique en matière de données du PAM sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la prochaine réunion du Bureau, étant donné qu'il s'agit d'une question devant être examinée plus avant par le Bureau, et qu'une stratégie actualisée de mobilisation des ressources sera préparée par l'unité de coordination et les composantes du PAM au cours du présent exercice biennal, sur la base de la stratégie existante.

10. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour le rapport d'activité et pour les progrès accomplis dans la courte période qui s'est écoulée depuis la COP 22 en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail, et fait remarquer que l'avenir semble très prometteur. Ils ont souligné le rôle clé des mers régionales face au nouvel instrument mondial sur la pollution plastique, le travail important de l'Unité de coordination et des composantes du PAM, l'importance du soutien politique exprimé par le biais de projets pour la mise en œuvre du programme de travail et la mise en œuvre de la décision adoptée lors de la COP 22 sur la zone MED de contrôle des émissions de SO_x (SECA) qui est un grand succès du système de la Convention PNUE/PAM-Barcelone et de la Turquie en tant que pays hôte et Président de la COP 22.

11. Un membre du Bureau, en sa qualité de Président de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD), a aimablement demandé aux autres membres du Bureau d'exprimer leurs besoins et leurs attentes par rapport à la CMDD, afin de rendre cet organe aussi efficace que possible. Il a ajouté que la CMDD peut également aider à couvrir les besoins au niveau national et sous-régional et en utilisant des approches de gouvernance innovantes.

12. Le membre du Bureau de la Turquie a fait les déclarations suivantes :

a) En ce qui concerne le résultat 1.3 du rapport d'activité, le Ministère turc de l'environnement, de l'urbanisation et du changement climatique a soumis des commentaires au gestionnaire du projet et attend actuellement la publication du rapport final du projet ;

b) Le paragraphe 25 (objectif 2.1) et le paragraphe 80 (objectif 5.3) du rapport d'activité contiennent l'expression « mers régionales paneuropéennes » et la Turquie a suggéré que ces expressions soient corrigées en « mers régionales entourant l'Europe », et attiré l'attention du Bureau sur une occasion précédente où cette expression proposée a été utilisée (<https://www.eea.europa.eu/data-and-maps/figures/regional-ses-surrounding-europe-1>). En outre, il a observé que l'expression « améliorer la gestion des EBSA » a été utilisée afin d'atteindre l'objectif à long terme du projet. À cette fin, il a rappelé à l'assemblée que les EBSA servent actuellement à bénéficier de données scientifiques pertinentes lorsque cela est jugé nécessaire, plutôt qu'à gérer ces zones. Il a ajouté que, pour cette raison, si ce projet vise à la gestion des EBSA, la Turquie estime qu'il ne devrait pas y avoir de conflits de juridiction maritime, et que la condition de coopération de tous les États côtiers concernés devrait être assurée en termes de gestion des EBSA et d'établissement de zones marines protégées en conséquence. Pour les raisons expliquées ci-dessus, la Turquie a demandé l'ajout de la phrase « lorsqu'il n'y a pas de différend juridictionnel en cours, et en collaboration avec tous les États côtiers concernés ». Elle a ajouté que l'objectif à long terme du projet est de protéger, de préserver et de restaurer l'intégrité écologique et la diversité biologique des mers régionales entourant

l'Europe grâce à une meilleure gestion des EBSA et à l'établissement de zones marines protégées efficaces au sein des EBSA où il n'y a pas de conflit juridictionnel en cours, et en collaboration avec tous les États côtiers concernés ;

c) En ce qui concerne le paragraphe 115, le membre du Bureau de la Turquie a fait remarquer que les cartes préparées par le Plan Bleu/CAR incluait également la mer de Marmara lorsqu'elles ont été examinées. Il a ajouté qu'à ce stade, la mer de Marmara n'entre pas dans le champ d'application géographique de la Convention de Barcelone, bien que ces cartes fassent partie de la littérature scientifique. Par conséquent, il a souligné que les cartes susmentionnées devraient être réarrangées et ensuite publiées. Dans ce contexte, la Turquie a demandé au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires à cet égard. Enfin, toujours en ce qui concerne le paragraphe 115, la Turquie a noté avec considération le travail qui a été effectué précisément. Le membre du Bureau de la Turquie a indiqué que les informations figurant sur les cartes ne devraient en fait pas porter atteinte à la juridiction maritime des autres parties ou États, conformément aux dispositions de la Convention. À cet égard, il a ajouté que la Turquie souhaitait rappeler que les sites NATURA2000 situés au-delà de la juridiction nationale devraient être déterminés en collaboration avec les autres États côtiers concernés.

13. Le Président du Bureau a souligné que de nombreuses délégations ont exprimé leurs félicitations pour le succès de la COP 22 de la Convention de Barcelone et de ses protocoles et notamment pour l'adoption de la décision sur la SECA de la zone Méditerranée lors de l'UNEA 5.2 à Nairobi, en février 2022. Il a ajouté qu'il était fier de présider le Bureau et de faire partie de la famille du PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Il a également réitéré la volonté de la Turquie d'accueillir un CAR sur le changement climatique et d'aider le PNUE/PAM à être un chef de file en matière changement climatique dans la région.

14. **Conclusions :**

(a) Le Bureau exprime sa satisfaction pour le travail accompli au cours de la période décembre 2021 - février 2022 tel que présenté par le Secrétariat, et sa satisfaction pour les efforts et les résultats obtenus jusqu'à présent grâce au travail intégré de l'Unité de coordination et des composantes du PAM malgré les défis résultant de la pandémie de COVID-19.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

15. La Coordinatrice a informé la réunion des progrès réalisés, tels que présentés dans le document UNEP/MED BUR.92/4 « *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives* », qui traite de l'état des contributions financières, du personnel et des questions administratives. Elle a observé le taux élevé de contributions payées, et ajouté que la Tunisie a également payé récemment sa contribution. Elle a ajouté que les nouvelles factures comprendront le nouveau barème des contributions publié par l'ONU. Elle a souligné que l'exécution financière est passée à 93 % pour 2021 et que le plan est d'atteindre 97 % ou plus pour 2022-2023. Elle a expliqué que le système administratif, y compris Umoja-Extension 2, est devenu plus exigeant. Elle a également mentionné les recrutements en cours au sein de l'unité de coordination, qui comprennent le poste clé de coordinateur adjoint, et a également insisté sur la nécessité d'accroître la capacité des CAR. Enfin, elle a fait référence à la rénovation des bureaux de l'unité de coordination, et souligné que les bureaux seront rénovés d'ici la fin de l'année en cours dans le meilleur scénario.

16. Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Bureau ont salué les efforts de l'unité de coordination. Ils ont noté qu'une lettre conjointe du Président du Bureau et de la Coordinatrice pourrait constituer une solution pour les arriérés et ont exprimé leur volonté de soutenir ce processus. Le Président du Bureau a suggéré qu'il pourrait se rendre dans les pays en retard de paiement en compagnie de la Coordinatrice afin de discuter des paiements à un niveau politique. Les membres du Bureau ont également exprimé leur confiance envers le Secrétariat en vue d'utiliser les ressources de la manière la plus efficace possible en cette période post-COVID-19.

17. **Conclusions :**

- a) Le Bureau prie le Secrétariat de lui communiquer les états financiers vérifiés et certifiés pour l'année 2021 dès qu'ils seront disponibles ;
- b) Le Bureau note avec satisfaction les contributions reçues pour les années 2020 et 2021 et exhorte les Parties contractantes dont les contributions sont encore en suspens à les payer dès que possible ;
- c) Le Bureau invite instamment les Parties contractantes à respecter la Procédure 4.2.b des Règlements, règles et procédures financiers de la Convention de Barcelone, qui stipule que les contributions pour chaque année civile doivent être versées ponctuellement et intégralement au premier trimestre de l'année concernée ;
- d) Le Bureau demande instamment aux Parties contractantes dont les contributions sont en suspens de les payer dès que possible et prend note des circonstances propres à chaque Partie contractante ayant des arriérés et, à cette fin, approuve la proposition d'envoyer des lettres conjointes ou d'organiser une visite conjointe du président avec le secrétariat pour souligner l'importance du paiement des arriérés dans les délais et soutenir les efforts des parties contractantes respectives à cet égard ;
- e) Le Bureau prend note du taux d'utilisation du budget estimé pour l'exercice biennal 2020-2021 et demande au Secrétariat de prendre toutes les mesures nécessaires et de faire tous les efforts possibles pour augmenter le taux d'utilisation du budget au cours de l'exercice biennal 2022-2023 à 100% ;
- f) Le Bureau prend note de l'application du nouveau barème ajusté des contributions pour les années 2022-2023 ;
- g) Le Bureau salue les efforts du Secrétariat pour traduire le Programme de travail et le budget 2022-2023 dans les Documents de projet et les Instruments juridiques dans les délais impartis et note que des informations sur l'exécution financière du premier semestre du Programme de travail et du budget 2022-2023 seront fournies lors de sa 93^e réunion ;
- h) Le Bureau prend note de la situation des recrutements et demande au Secrétariat et au siège du PNUE d'accélérer le recrutement du coordinateur adjoint du PAM ;
- i) Le Bureau prend note avec satisfaction des efforts conjoints déployés par le Gouvernement de la République hellénique et l'Unité de coordination en ce qui concerne la rénovation des locaux et demande au Secrétariat d'accélérer le processus avec le soutien du Gouvernement de la République hellénique ainsi que d'informer le Bureau des progrès réalisés lors de sa prochaine réunion.

V. **Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques**

18. La Coordinatrice a présenté le « Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques » (UNEP/MED BUR.92/5).
19. La réunion a examiné les questions résumées dans les paragraphes suivants.
 - **A. Ratification, rapports et respect des obligations**
20. La Coordinatrice a présenté l'état des ratifications et a lancé un appel aux membres du Bureau, et à toutes les Parties contractantes par l'intermédiaire du Bureau, pour qu'elles ratifient les protocoles restants de la Convention et en particulier le Protocole « immersions », auquel il manque une ratification pour entrer en vigueur.
21. Il a également été fait référence au faible nombre de ratifications du Protocole « déchets dangereux ». Le Bureau a demandé au Secrétariat de préparer une analyse sur les raisons potentielles de la non-ratification.
22. La Coordinatrice a également fourni une mise à jour sur l'état de la mise en œuvre de la Décision IG.25/2 sur le « Comité de respect des obligations », y compris sur la soumission des

rapports nationaux de mise en œuvre. Elle a fait remarquer qu'il est nécessaire d'imprimer un nouvel élan pour la présentation de rapports par les Parties contractantes, qui a probablement été aussi affectée par la situation relative au COVID-19.

23. Le Président du Bureau a souligné qu'il est également possible de discuter de la ratification des protocoles ainsi que de la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre en attente en cas de visite aux Parties contractantes sur la question des arriérés en compagnie de la Coordinatrice.

24. **Conclusions :**

a) **Le Bureau prend note de l'état d'avancement actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de mettre en œuvre des efforts pour la ratification des Protocoles. À cette fin, le Bureau invite également ces Parties contractantes à contacter le Secrétariat, le cas échéant, afin de faciliter la coordination en vue de la ratification des instruments juridiques pertinents, en mettant particulièrement l'accent sur le Protocole « immersions » afin de garantir son entrée en vigueur dès que possible ;**

b) **Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts auprès des Parties contractantes respectives afin de parvenir à la ratification complète des Protocoles à la Convention de Barcelone en notant le cas particulier des amendements au Protocole « immersions » qui sont les seuls à ne pas être encore entrés en vigueur ;**

c) **Le Bureau invite instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre sans plus tarder leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes de référence 2012-2013, 2014-2015 (2 Parties contractantes), 2016-2017 (4 Parties contractantes) et/ou 2018-2019 (10 Parties contractantes) afin de compléter dès que possible les rapports pour ces exercices ;**

d) **Le Bureau demande au Secrétariat de finaliser le travail de rationalisation du BCRS et de lancer le processus de soumission par les Parties contractantes de leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour l'exercice biennal 2020-2021 en temps voulu.**

- **B. Mandats-clés de la COP22 :**

- **Déclaration ministérielle d'Antalya**
- **QSR MED 2023**
- **Evaluation de la feuille de route de l'approche écosystémique**
- **Désignation de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions SOx**
- **Plans régionaux dans le cadre de l'article 15 du Protocole sources terrestres**
- **Voie à suivre concernant les stratégies régionales thématiques de la COP 22**
- **Stratégie de gestion des connaissances du PAM**
- **Mise en œuvre des activités nationales dans le cadre du PdT et projets financés par des sources externes**
- **Impacts potentiels de la Covid-19**

25. La Coordinatrice a présenté les progrès réalisés dans le cadre de ces processus importants. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle d'Antalya, elle a noté qu'il existe des liens avec le programme de travail et avec les décisions de la COP 22. Concernant le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée, elle a mentionné la nécessité et les efforts pour évoluer vers un rapport reposant davantage sur les données et sur la nécessité pour les Parties contractantes de fournir des données en temps réel. En ce qui concerne l'approche écosystémique, elle a noté qu'un processus est en cours sur l'évaluation indépendante de son processus/politique, que cela est lié à la révision de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'UE, le cas échéant, et qu'une réunion du groupe de coordination de l'approche écosystémique est prévue en juillet 2022. En ce qui concerne la SECA de la zone Méditerranée, elle a informé les membres du Bureau sur le processus dans le cadre de l'OMI, tandis qu'elle a fait remarquer qu'une lettre a été envoyée à toutes les parties contractantes et que de plus amples informations seront fournies lors de la prochaine réunion du Bureau sur les mesures des anciens plans régionaux en ce qui concerne les plans régionaux dans le cadre du Protocole

relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre. Elle a ajouté que le même processus sera suivi pour les trois nouveaux plans régionaux que pour les plans régionaux qui ont été adoptés au cours de la période biennale précédente. Elle a également fait référence aux stratégies thématiques présentées dans le document UNEP/MED BUR.92/5, et fait remarquer que le Secrétariat pourrait présenter une proposition concrète sur la manière de mettre à jour/réviser la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable lors de la prochaine réunion du Bureau. En ce qui concerne la stratégie de gestion des connaissances du PAM, elle a souligné les liens avec le Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial du PNUE et l'utilisation des normes de l'ONU/du PNUE sur l'élaboration, la communication et le partage des données, et a noté que des liens seront également assurés avec la plate-forme de gestion des connaissances dans le cadre du programme Med. En ce qui concerne les activités nationales, elle a souligné qu'il est important d'envoyer un message clair aux Parties contractantes, à savoir que le système doit devenir plus rigide et que les engagements pertinents doivent être respectés.

26. Un membre du Bureau a souligné l'importance d'évaluer comment accroître l'efficacité dans la mise en œuvre et a fait référence au rôle de la CMDD à cet égard. La représentante de l'observateur a souligné l'importance du processus d'approche écosystémique et des données fournies par ce processus. Concernant la SECA de la zone Méditerranée, elle a souligné l'importance de continuer à travailler de manière coordonnée, et mis l'accent sur l'importance de la ratification de l'annexe VI de la Convention MARPOL et a remercié l'unité de coordination et le REMPEC pour leurs efforts dans ce sens. Elle a ajouté qu'il existe également un besoin de sensibilisation au niveau politique, et pour la création éventuelle d'une feuille de route de ratification par laquelle les pays s'engageraient à la date de ratification, pour assurer un terrain de jeu égal important pour la navigation internationale.

27. La Coordinatrice a répondu à la dernière proposition en indiquant que des lettres ont été envoyées aux coordonnateurs régionaux proposant également des réunions trilatérales (PNUE/PAM, point focal du PAM, coordonnateur résident) ; ces réunions serviront à discuter de la nécessité de soutenir en priorité la mise en œuvre de la SECA de la zone Méditerranée.

28. Le Président du Bureau a fait remarquer que la Déclaration ministérielle d'Antalya constitue une étape importante pour le PNUE/PAM et que chacun doit effectuer des efforts de mise en œuvre. Il a exprimé le souhait que le Rapport sur la qualité de la Méditerranée constitue une contribution significative pour tous les décideurs de la région et souligné que la SECA de la zone Méditerranée constitue l'une des mesures les plus importantes prises lors de la COP 22.

29. En ce qui concerne le paragraphe 14 sur la feuille de route de l'approche écosystémique du document UNEP/MED BUR.92/5, le membre du Bureau de la Turquie a observé qu'il existe une attribution aux directives de l'UE, où son pays voudrait suggérer l'ajout de l'expression « le cas échéant », car certaines Parties contractantes ne sont pas membres de l'Union européenne. En outre, il a souligné que le document « Rapport de la 46^e réunion du Groupe exécutif de coordination » (UNEP/MED BUR.92/Inf.4) mentionne la nécessité de développer et de coordonner les actions sur le changement climatique. Il a indiqué que son pays souhaitait mettre en évidence ce fait et souligner l'importance de donner la priorité aux stratégies en la matière pour l'exercice biennal en cours et les suivants.

30. Conclusions :

a) Le Bureau prend note avec satisfaction des informations fournies sur les principaux mandats de la COP 22 et leur mise en œuvre, et demande au Secrétariat et aux composantes respectives du PAM de veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour leur mise en œuvre effective et en temps voulu ;

b) Les Parties contractantes sont encouragées à contribuer à la sensibilisation et à maximiser la visibilité de la Déclaration ministérielle d'Antalya dans les forums nationaux, régionaux et mondiaux ;

c) Le Bureau encourage les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, à prendre les mesures nécessaires pour ratifier l'Annexe VI de MARPOL afin de faciliter la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre

(SECA) conformément à l'Annexe VI de MARPOL, et demande au Secrétariat et au REMPEC de soutenir ces processus sur demande en collaboration avec l'OMI ;

d) Le Bureau encourage les Parties contractantes à participer activement, conformément à une approche commune convenue à l'avance, aux délibérations sur la proposition et sur les projets d'amendements à la règle 14 et à l'appendice VII de l'annexe VI de MARPOL, liés à la désignation de la zone de contrôle des émissions Med SO_x proposée (SECA), à MEPC 78, ainsi qu'aux sessions suivantes du Comité de la protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI), le cas échéant, conformément à la feuille de route ;

e) Le Bureau se félicite des efforts du Secrétariat dans le suivi des pays pour la mise en œuvre des activités nationales et attire l'attention des Parties contractantes bénéficiant du soutien de ces activités nationales afin de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de relever les défis mentionnés dans le rapport des questions spécifiques ci-dessus et assurer la bonne exécution des activités ;

f) Le Bureau invite également les Parties contractantes à rationaliser, le cas échéant, les engagements pris dans le cadre de la Convention PAM-Barcelone et d'autres priorités du PAM dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, considérés par la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies comme « les principaux instruments permettant au système des Nations Unies de planifier et de mener dans chaque pays des activités de développement à titre d'appui à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 » ;

g) Le Bureau encourage les Parties contractantes à répondre aux appels de données lancés par le Secrétariat en juin 2020 et en octobre 2021, compte tenu de l'importance primordiale de la communication des données de surveillance conformément à plusieurs décisions des COP 19, COP 20 et COP 21, y compris le calendrier de la feuille de route MED QSR 2023. Les Parties contractantes sont encouragées à donner la priorité à la soumission de leurs données et/ou à l'achèvement du processus de validation du Système Info IMAP de toute urgence ;

h) Le Bureau approuve l'approche de l'évaluation de la mise en œuvre de la feuille de route/politique de l'approche écosystémique (EcAp) et reconnaît l'importance d'assurer la cohérence avec les développements régionaux et mondiaux pertinents, et invite instamment les Parties contractantes à contribuer activement à ce processus ;

i) Le Bureau approuve les termes de référence, y compris les délais, préparés par le Secrétariat pour les groupes de travail d'experts chargés de l'élaboration des plans régionaux de gestion de l'agriculture, de l'aquaculture et des eaux pluviales, tels que présentés à l'annexe I du Rapport sur les questions spécifiques. Le Bureau demande instamment aux Parties contractantes de nommer en temps utile les membres des groupes de travail pertinents et de contribuer efficacement à ces processus afin d'en assurer la réussite et le bon déroulement ;

j) Le Bureau encourage les Parties contractantes à favoriser et à rationaliser la mise en œuvre nationale des stratégies régionales adoptées dans le cadre du PNUE/PAM, en particulier celles liées aux principaux engagements mondiaux.

- C. Collaboration et partenaires

31. La Coordinatrice a évoqué les progrès réalisés en matière de collaboration et de partenaires, et souligné que la collaboration et la visibilité peuvent être renforcées au cours de cette année, pendant laquelle un grand nombre de réunions et d'événements mondiaux importants sont prévus. Elle a mentionné la participation à la Conférence des Nations Unies sur les océans, éventuellement accompagnée d'événements parallèles, comme une occasion importante de faire connaître les réalisations du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Elle a également mentionné la signature des protocoles d'accord avec le PAM et COMPSUD ainsi que la mise à jour de l'annexe du protocole d'accord avec la FAO/CGPM. Elle a souligné l'importance de la coordination avec d'autres organes et processus, tels que la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'UE, et la nécessité de s'appuyer sur les points forts de chacun, le cas échéant. Elle a évoqué le nouvel accord

bilatéral avec le Ministère italien de la transition écologique (MiTE) et la mise en œuvre du plan d'action intitulé « La Méditerranée : une mer exemplaire d'ici 2030 — PAMEx ». Elle a également fait référence à la Conférence Stockholm+50 et a demandé aux membres participants du Bureau de faire référence, si possible, au PAM-Convention de Barcelone dans leurs interventions nationales.

32. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés en matière de partenariats et de collaboration et pour les plans pour l'exercice biennal. Un membre du Bureau a souligné que la FAO/CGPM constitue un partenaire important, et qu'une coopération renforcée s'avère essentielle. Il a ajouté l'importance des liens avec la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'UE, le cas échéant, et l'importance de la collaboration entre la Convention de Barcelone et la Commission de la mer Noire/Convention de Bucarest, ainsi que la collaboration potentielle avec la Convention sur la protection du Danube.

33. Le Président du Bureau a fait référence à l'importance du One Planet Summit et de la Conférence des Nations Unies sur les océans, ainsi qu'à l'accord mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique qui devrait être mis en place d'ici 2024. Il a également mentionné le projet de la Turquie d'organiser un sommet international « zéro déchet ».

34. La représentante de l'observateur a fait référence au processus de révision de la Directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » de l'UE, qui comprend une évaluation et une étude d'impact de la directive, pouvant même conduire à une proposition législative sur une nouvelle directive. Elle a évoqué la nécessité de trouver des moyens d'accroître encore la coopération, la cohérence et la gestion des données, et mentionné que l'évaluation sera achevée en 2023.

35. Le membre du Bureau de la Turquie a fait remarquer que le paragraphe 39 du document UNEP/MED BUR.92/5 fournit des informations relatives aux efforts du Secrétariat afin d'améliorer la collaboration et les partenariats dans la région et au-delà. Il a ajouté qu'à ce stade, il aimerait déclarer que la Turquie soutient la participation du Secrétariat à ces réunions importantes afin d'accroître la sensibilisation. Il a fait remarquer que la Turquie a assisté à la réunion de l'UNEA 5.2 et qu'elle est plus que satisfaite des décisions importantes qui ont été prises, en particulier sur la décision de la pollution plastique, y compris les microplastiques et les déchets marins. Il a également souligné que le paragraphe 46 du document UNEP/MED BUR.92/5 contient l'expression « mers régionales paneuropéennes » et que son pays aimerait suggérer que ces expressions soient corrigées en « mers régionales entourant l'Europe ». En réponse à cette préoccupation exprimée également lors d'un précédent commentaire sur le rapport d'activité, la Coordinatrice a expliqué que la référence aux mers régionales européennes est une référence géographique liée au fait que les États côtiers qui les bordent appartiennent à l'Europe en tant que continent, ce qui est également conforme aux commissions régionales des Nations Unies. C'est le cas pour trois des quatre mers régionales participant à ce forum, à savoir la Convention OSPAR, HELCOM et la Convention de Bucarest. Seule la Méditerranée est une mer bordée par des États côtiers qui appartiennent à trois continents. Il s'agit aussi d'une façon de distinguer les quatre mers régionales des programmes de mers régionales d'autres zones géographiques. Dans ce contexte, le Secrétariat estime que cette référence est correcte ; toutefois, elle précise qu'elle consultera ses partenaires à ce sujet.

36. **Conclusions :**

37. **a) Le Bureau se félicite des travaux du Secrétariat au sujet de l'amélioration de la gouvernance des océans et du renforcement de la coopération et des partenariats avec les organisations mondiales et régionales pour un impact conjoint sur le terrain ;**

b) Le Bureau se félicite des travaux du Secrétariat visant à renforcer la participation et l'engagement dans les processus mondiaux, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux dans ce sens pour accroître l'impact du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone et promouvoir efficacement son mandat ;

c) Le Bureau invite également toutes les Parties contractantes, le Président du Bureau et les membres du Bureau et du Secrétariat à utiliser les forums mondiaux pertinents, tels que la Conférence des Nations Unies sur les océans, la Conférence « notre océan » 2022, la Conférence de Stockholm+50, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et les COP de la

CCNUCC, la Conférence sur l'environnement pour l'Europe, comme une occasion, de manière proactive, de rehausser le profil du système du PNUE/PAM-Convention de Barcelone, son travail et sa contribution à la mise en œuvre des ODD et des engagements mondiaux, en mettant particulièrement l'accent sur la Déclaration ministérielle d'Antalya et les résultats de la COP 22 ;

d) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation menée par le Secrétariat de la nouvelle demande soumise par la « Turkish Shipbuilders' Association (GISBIR) » pour son accréditation en tant que partenaire du PAM et demande au Secrétariat de la soumettre aux Points focaux du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation.

- D. Diffusion, communication et sensibilisation

38. À la suite d'une mise à jour du Secrétariat sur les activités d'information et de communication, le Bureau s'est félicité des progrès pertinents et du travail proactif du Secrétariat en matière de sensibilisation, de communication et de plaidoyer en vue des nombreuses réunions et événements internationaux de l'exercice biennal.

39. Conclusions :

a) Le Bureau se félicite des efforts déployés en matière d'information et de sensibilisation, en mettant également en œuvre le programme pertinent de la nouvelle stratégie à moyen terme, et demande au Secrétariat de continuer à progresser dans cette direction sur la base des objectifs de la stratégie de communication du PAM et de la décision pertinente de la COP 22, et invite les Parties contractantes à participer activement aux célébrations de la Journée des ASPIM et de la Journée de la Côte Méditerranéenne ;

b) Le Bureau demande au Secrétariat de participer activement aux événements mondiaux importants susmentionnés organisés au cours de l'année 2022 pour promouvoir le plaidoyer et la visibilité du système de la Convention PNUE/PAM-Barcelone en collaboration avec les Parties contractantes.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements

40. Le spécialiste de la gestion des programmes chargé de la gouvernance, M. Ilias Mavroeidis, a présenté le « Calendrier provisoire des réunions et des principaux événements internationaux du PNUE/PAM » (UNEP/MED BUR.92/Inf.3) et a brièvement évoqué les principales réunions et manifestations jusqu'à la fin de l'exercice biennal. La Coordinatrice a souligné que la plupart des réunions se tiennent encore par téléconférence, à l'exception des petites réunions comme celle du Bureau, tandis que la possibilité d'organiser des réunions plus importantes en face à face sera réexaminée à partir du mois de juillet.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 93^{ème} réunion du Bureau

41. Le Bureau a discuté des dates possibles de la prochaine réunion du Bureau et a suggéré que la prochaine ait lieu en Grèce du 31 novembre au 1^{er} décembre, potentiellement à Thessalonique.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

42. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le membre du Bureau du pays hôte de la COP 23 (Slovénie) a évoqué l'importance de collaborer avec les communautés locales et a présenté l'adjoint au maire de la ville d'Isola. Ce dernier s'est adressé au Bureau et a effectué une brève présentation de la ville d'Isola qui accueillera la COP 23, en mettant l'accent sur les activités relatives à la protection de l'environnement et au développement durable et en soulignant combien les autorités locales de la ville sont heureuses d'accueillir la COP 23. Le Président du Bureau a réitéré la volonté de la Turquie de contribuer aux préparatifs de la COP 23, en s'inspirant de l'expérience de la COP 22. Les membres du

Bureau ont souligné une fois de plus l'efficacité de l'organisation de la COP 22 en face à face, compte tenu de l'importance de la décision prise. La Coordinatrice a exprimé la reconnaissance du Secrétariat envers les Parties contractantes et la Turquie, hôte et présidente de la COP 22, pour leur fort engagement, leur excellente organisation, leur solidarité, leur participation active et en personne — dans un contexte de pandémie — qui ont permis de parvenir à un consensus et d'adopter des décisions d'une importance majeure et stratégique pour le PAM et la région. À cet égard, elle a également rendu hommage à la Slovénie pour sa contribution à la réalisation de cet objectif, dans le cadre de la présidence de l'UE à l'époque. En faisant référence aux remarques de l'adjoint au maire d'Isola, la Coordinatrice a également souligné le rôle important des communautés côtières en Méditerranée ainsi que l'importance du respect et de la promotion des normes environnementales par les autorités locales et, à cet effet, elle a insisté sur le fait que le système PAM-Convention de Barcelone fournit un cadre efficace pour fonder les actions et mesures connexes.

43. Au titre du même point de l'ordre du jour, le membre du Bureau de la Turquie a évoqué la nécessité de créer un Centre d'activités régionales pour le changement climatique. Il a fait remarquer que selon les rapports du GIEC, la Méditerranée est l'une des zones les plus vulnérables au changement climatique et que les rapports SoED, MAR 1 et du GIEC indiquent clairement les menaces auxquelles la région est sur le point d'être confrontée, avant d'ajouter que le rapport MAR 1 souligne l'importance d'une programmation intégrée afin de répondre aux exigences de la région et de réaliser des actions à long terme en matière de climat et d'environnement, et que la Déclaration d'Antalya souligne également l'importance d'établir des systèmes naturels et socio-économiques stables résistants aux effets du changement climatique dans la région méditerranéenne et de s'y adapter. Il a souligné que compte tenu de l'exposition des zones côtières aux effets du changement climatique et de la vulnérabilité des zones urbaines aux changements dus à l'élévation du niveau de la mer, le processus de planification et de gestion et la résilience des zones côtières doivent être renforcés par des activités de surveillance continue. Il a également fait référence au processus d'adaptation au changement climatique, et insisté sur le fait qu'il requiert une forte coopération avec toutes les parties prenantes, ainsi qu'un plan d'adaptation global intégré pour la Méditerranée, et que, dans ce contexte, le processus de prise de décision en fonction du climat devrait inclure le processus d'adaptation et la planification impliquant des scénarios climatiques. Il a ensuite mentionné que, dans ce contexte, on constate que de nombreuses études sont réalisées sous la coordination de différents Centres d'activités régionales. Il s'est référé à l'exemple du projet AdriAdapt, mentionné dans le rapport d'activité, et a souligné que la plateforme AdriAdapt constitue un bon exemple en termes d'études d'adaptation au changement climatique pour les villes autour de l'Adriatique, étant donné qu'il s'agit d'une étude complète visant à soutenir le renforcement de la résilience locale et régionale par le développement de la base de connaissances nécessaire pour identifier et planifier les options d'adaptation au changement climatique appropriées.

44. Le membre du Bureau de la Turquie a ajouté qu'en raison des incertitudes entraînées par le changement climatique, le système de gestion doit être rapidement adaptable et en mesure de faire face aux changements potentiels dans l'ensemble du bassin méditerranéen. Il a constaté que l'adaptation ne semble pas possible sans études de planification intégrées et que ces plans peuvent se concentrer sur des mesures d'adaptation spécifiques pour une ville ou une région, mais qu'un seul plan d'adaptation centralisé et planifié pour le Bassin méditerranéen est indispensable en vue de faire face à la nature et aux effets complexes du changement climatique. Il a fait référence au rapport de la 46^e réunion du PCE, qui se penche sur la manière de coordonner et de maintenir les efforts sur le changement climatique dans le contexte du Plan d'action pour la Méditerranée. Il a ajouté qu'il existe six Centres d'activités régionales différents au sein du système du PAM et que, compte tenu de leurs mandats, le changement climatique constitue une question horizontale. Il a conclu en ajoutant que, pour cette raison, le moyen le plus efficace sera d'établir un Centre d'activités régionales et de coordonner le temps, les efforts et les ressources de la manière la plus efficace. Il a ajouté que, dans ce contexte, le Ministre turc de l'environnement, de l'urbanisation et du changement climatique a également déclaré que la Turquie souhaite établir un CAR au sein du système du PAM afin de mettre en place des efforts conjoints pour assurer la stabilité climatique en Méditerranée, et qu'à cette fin, la Turquie, mettra tous ses efforts (financiers, administratifs et techniques) en place avec sérieux et détermination. À la suite de cela, la Turquie souhaiterait partager leurs travaux avec les membres du Bureau lors de la

93^e réunion du Bureau, prévue en novembre 2022. Enfin, il a signalé que la Turquie attendait le soutien des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles, y compris des membres du Bureau et du Secrétariat.

45. Le Président du Bureau a fait remarquer qu'après la COP 26 de la CCNUCC et l'UNEA 5.2, il apparaît évident qu'il est important que tous les pays travaillent main dans la main sur le changement climatique, et il a ajouté que cette collaboration est d'autant plus importante que la Méditerranée constitue une zone sensible en matière de changement climatique et que des mesures devraient être prises de manière plus décisive sur le changement climatique. Il a proposé à la Turquie de préparer un concept pour la prochaine réunion du Bureau.

46. La Coordinatrice a fait observer que, sur la base de cette discussion, la question sera traitée conformément au mandat du Bureau lors de sa prochaine réunion. Elle a également souligné l'importance du changement climatique à la suite des rapports SoED et MAR1 ainsi que la Déclaration ministérielle d'Antalya et surtout la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM qui définit le changement climatique comme l'une de ses priorités thématiques importantes. Elle a ajouté qu'il est nécessaire de poursuivre la réflexion et a aimablement suggéré que la proposition explique clairement les liens, avec la stratégie à moyen terme du PNUE/PAM, et surtout la valeur ajoutée d'un éventuel CAR sur le changement climatique pour le système PAM-Convention de Barcelone et la région, ainsi que les ressources nécessaires. Elle a également mis en avant que, conformément au processus de prise de décision du PNUE/PAM, toute discussion de suivi sur la question incombe aux points focaux du PAM, le cas échéant.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

47. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions telles qu'elles figurent dans ce rapport.

X. Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

48. La réunion a été clôturée par le Président à 18 heures (UTC+3) le vendredi 25 mars 2022. Dans sa déclaration finale, il a insisté sur son impatience de se rendre en Slovénie pour participer à la COP 23. Il a rappelé que lui et ses collègues de Turquie sont très désireux et enthousiastes de partager leur expérience de l'organisation de la COP 22 avec la Slovénie. Enfin, il a remercié tous les membres du Bureau ainsi que l'équipe du Secrétariat et ses collègues du pays hôte pour la réussite de la réunion du Bureau.

Annexe I

Liste des participants

**MEMBERS OF THE BUREAU AND ADVISORS/MEMBRES DU BUREAU ET
CONSEILLERS**

**TURKEY / TURQUIE
(PRESIDENT)**

Prof. Mehmet Emin Birpınar

Deputy Minister
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Eyyüp Karahan

General Director
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Ertuğrul Çalışkan

Deputy General Director
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Nazan Özyürek

Head of Department
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Adnan Altay Altinörs

Head of Department
Ministry of Foreign Affairs

Ms. Özlem Örne

Branch Manager
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Mehmet Tamer Çobanoğlu

Expert
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Vildan Bölükbaşı Atay

Engineer, MSc.
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Ozlem Aksoy

Biologist
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Eda Bayar

Expert
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

**LIBYA / LIBYE
(VICE-PRESIDENT)**

**SLOVENIA / SLOVENIE
(VICE-PRESIDENT)**

**SPAIN / ESPAGNE
(VICE-PRESIDENT)**

**TUNISIA / TUNISIE
(VICE-PRESIDENT)**

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /
BOSNIE ET HERZEGOVINE
(RAPPORTEUR)**

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Berilsah Kocabiyik
Researcher
Ankara University
National Centre for the Sea and Maritime Law

Mr. Ugur Sukru Biyiklioglu

Ms. Hilal Karaaslan

Mr. Turgut Eminoglu

Dr. Ibrahim Alarabi Munir
Minister of Environment

Mr. Mitja Bricelj
Secretary
Slovenian Presidency of the Council EU - Chair
Ministry of Environment and Spatial Planning

Mr. Aleksej Skok
Vice-Mayor
Municipality of Isola

Iztok Skerlic
Director JZP
Municipality of Isola

Ms. Itziar Martin Partida
Deputy General Director
Ministry of Ecological Transition

Mr. Mohamed Sghaier Ben Jeddou
Director General
The National Sanitation Utility
Ministry of Local Affairs and Environment

Mr. Senad Oprasic
Head Environmental Protection Department
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations

OBSERVER

Ms. Anna Bobo Remijn
Policy Officer
Directorate-General for the Environment
European Commission

Ms. Rosa Antidormi
Senior Policy Officer
Directorate-General for the Environment
European Commission

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION AND COMPONENTS OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN / SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE
BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Ms. Tatjana Hema
Coordinator

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour	Ouverture de la réunion
Point 2 de l'ordre du jour	Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux
Point 3 de l'ordre du jour	Rapport sur les travaux menés en décembre 2021 – février 2022
Point 4 de l'ordre du jour	Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif
Point 5 de l'ordre du jour	Questions spécifiques : <ul style="list-style-type: none">a) Ratification, rapports et respect des obligationsb) Mandats-clés de la COP 22 :<ul style="list-style-type: none">- Déclaration ministérielle d'Antalya- QSR MED 2023- Evaluation de la feuille de route de l'approche écosystémique- Désignation de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions SOx- Plans régionaux dans le cadre de l'article 15 du Protocole sources terrestres- Voie à suivre concernant les stratégies régionales thématiques de la COP 22- Stratégie de gestion des connaissances du PAM- Mise en œuvre des activités nationales dans le cadre du PdT et projets financés par des sources externes- Impacts potentiels de la Covid-19c) Collaboration et partenairesd) Diffusion, communication et sensibilisation
Point 6 de l'ordre du jour	Calendrier des réunions et des événements
Point 7 de l'ordre du jour	Date et lieu de la 93^{ème} réunion du Bureau
Point 8 de l'ordre du jour	Questions diverses
Point 9 de l'ordre du jour	Conclusions et recommandations
Point 10 de l'ordre du jour	Clôture de la réunion



**Programme des Nations Unies pour
l'environnement
Plan d'action pour la Méditerranée**

Distr : générale
30 décembre 2022
Original : anglais

93^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles

Thessalonique (Grèce), 30 novembre - 1^{er} décembre 2022

Rapport : Conclusions et recommandations

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Table des matières

	Pages
Rapport	1--11
ANNEXES	
Annexe I	Liste des participants
Annexe II	Ordre du jour

Introduction

1. Conformément à l'article IV.2 du mandat du Bureau et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 93^e Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles s'est tenue à Thessalonique (Grèce) du 30 novembre au 1^{er} décembre 2022.

Participation

2. La réunion s'est déroulée en présence du Président du Bureau, Prof. Mehmet Emin Birpınar, accompagné de conseillers, ainsi que des Vice-Présidents : Dr Ibrahim Alarabi Munir (Libye), Mme Nataša Bratina (Slovénie), Mme Itziar Martin Partida (Espagne), M. Mohamed Sghaier Ben Jeddou (Tunisie) et du Rapporteur, M. Senad Oprasic (Bosnie-Herzégovine). Mme Anna Bobo Remijn (Union européenne) a participé à la réunion en tant qu'observatrice. Le Secrétariat était représenté par l'Unité de coordination (la Coordinatrice et le Spécialiste de la gestion des programmes chargé de la gouvernance). La liste des participants est jointe en annexe I au présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte à 9 h 30 (UTC+2) le mercredi 30 novembre 2022 par le professeur Mehmet Emin Birpınar, Président du Bureau, qui a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau à sa deuxième réunion de l'exercice biennal et a remercié le Secrétariat et les membres du Bureau pour le travail accompli pendant la période écoulée. Il a souligné qu'il s'agissait de la deuxième Réunion du Bureau après la très réussie CdP 22, notant qu'elle était placée entre deux événements internationaux très importants, à savoir la COP 27 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, et à cette fin, il sera très avantageux de relier les travaux du système PAM/PNUE-Convention de Barcelone avec ces processus internationaux.

4. La Coordinatrice du PNUE/PAM, Mme Tatjana Hema, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la Réunion et a remercié le Président et les membres du Bureau pour leur participation, malgré le risque de COVID-19 qui n'est pas encore totalement écarté. Mme Hema a souligné que l'ordre du jour de la Réunion était très chargé, notamment en ce qui concerne l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des décisions adoptées lors de la CdP 22 organisée à Antalya (Turquie) et dans l'entame des préparatifs de la CdP 23 qui se tiendra en Slovénie en décembre 2023.

5. La Coordinatrice a évoqué la participation du PNUE/PAM à la COP 27 de la CCNUCC et a indiqué qu'en marge de cette COP, elle avait rencontré le ministre slovène de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, M. Uroš Brežan, pour discuter de l'organisation de la CdP 23.

II Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

6. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP/MED BUR.93/1. Le Bureau a approuvé l'inclusion au point 8 de l'ordre du jour intitulé « Questions diverses » d'une brève discussion sur la préparation de la CdP 23, ainsi que d'une discussion sur la mise en œuvre de la Résolution UNEA 5.2 concernant l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique. L'ordre du jour est présenté à l'annexe II du présent document.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en mars – octobre 2022

7. La Coordinatrice a présenté le document « *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période mars-octobre 2022* » (UNEP/MED BUR.93/3) et le « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 22* » (UNEP/MED BUR.93/4). La

Coordonnatrice a également fait référence au « *Rapport des 47^e et 48^e Réunions du Comité exécutif de coordination* » et à la « *Compilation de Fiches de projets* » présentés respectivement dans les documents UNEP/MED BUR.92/Inf.4 et UNEP/MED BUR.92/Inf.5.

8. La Coordinatrice a fait une présentation des évolutions et des progrès réalisés au cours de cette période considérée, en évoquant des réalisations spécifiques par rapport à chaque résultat des sept Programmes de la Stratégie à moyen terme du PNUE/PAM pour 2022-2027 et en faisant des références croisées au *Rapport d'activité du Secrétariat sur les activités menées pendant la période de mars à octobre 2022*, le cas échéant.

9. Le Président du Bureau a félicité le Secrétariat pour les progrès réalisés et les efforts considérables déployés dans ce rapport. Il a suggéré au Secrétariat de s'efforcer, aux prochaines réunions, d'accompagner la présentation de diapositives PowerPoint, mettant en évidence de manière plus colorée et plus vivante les évolutions et activités spécifiques, comme des photographies de réunions et d'événements, des vidéos ou des images d'Aires marines protégées, qui pourraient être obtenues auprès des Composantes pertinentes du PAM. Les membres du Bureau ont soutenu cette proposition, tout en notant également que la structure de la présentation devrait suivre le flux du rapport, étant donné que celui-ci était très bien structuré et informatif.

10. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour le document très détaillé du Rapport d'activité et pour l'ampleur des progrès réalisés au cours de la période considérée. Ils ont souligné, entre autres, le grand succès du MedPavilion lors de la COP 27 de la CCNUCC, où le PNUE/PAM était un des principaux coorganisateur. Ils ont également noté les efforts considérables déployés en matière de collaboration et de partenariats, l'excellent travail des Composantes du PAM et les contributions des parties prenantes aux travaux du PNUE/PAM. Ils ont souligné plusieurs événements réussis, notamment la 7^e Conférence méditerranéenne sur les tortues marines organisée à Tétouan (Maroc) du 18 au 21 octobre 2022.

11. Un membre du Bureau a mentionné un incident dans son pays en mars 2022 avec un pétrolier et a remercié le Secrétariat pour l'assistance technique fournie en temps opportun, tout en soulignant la réponse efficace des autorités tunisiennes.

12. Un autre membre du Bureau a remercié le Secrétariat pour la récente visite de la Coordinatrice dans son pays et pour les réunions bilatérales tenues avec deux ministres, ainsi que pour le soutien apporté à la Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Il a également noté les liens étroits avec les travaux menés dans le cadre de la Stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et la mer Ionienne (EUSAIR), dont le pilier sur la qualité de l'environnement est coprésidé par la Slovénie et la Bosnie-Herzégovine. Il a par ailleurs fait savoir l'intention de son pays de créer une nouvelle Aire marine protégée en 2023.

13. La représentante de l'Union européenne, qui assistait à la 93^e Réunion du Bureau en tant qu'observatrice, a indiqué l'importance du travail du PNUE/PAM dans la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme Zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SO_x Med) et aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Approche écosystémique, par le biais du projet EcAp MED III, pour l'atteinte d'un Bon état écologique en Méditerranée. Elle a évoqué la révision en cours de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » de l'UE, le Plan d'action « Zéro pollution » de la Commission européenne, ainsi que la nouvelle loi européenne sur les emballages, qui sont tous liés au travail du PNUE/PAM.

14. La membre du Bureau de Türkiye a fait une déclaration soulignant que le paragraphe 65 (résultat 3.3) du Rapport d'activité contenait l'expression « mers d'Europe » et a suggéré que cette expression soit corrigée en « mers régionales entourant l'Europe », et a attiré l'attention du Bureau sur des occasions précédentes où cette expression proposée a été utilisée. Elle a également attiré l'attention de la Réunion sur une exposition très intéressante d'œuvres d'art qui a été réalisée au pavillon turc de la COP 27 de la CCNUCC ; les œuvres d'art ont été créées à partir de déchets collectés et utilisés à cette fin par l'artiste. Elle a émis la possibilité qu'une telle exposition soit organisée lors de la CdP 23 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles en Slovénie en

décembre 2023. Après une présentation de diapositives montrant ces œuvres d'art, la Réunion est convenue qu'il s'agissait effectivement d'une excellente idée à suivre.

15. La Coordinatrice a remercié les membres du Bureau pour leurs observations très positives et a ajouté que le Secrétariat a fourni un effort supplémentaire dans la préparation du *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 22* en incluant dans chaque paragraphe opérationnel des décisions de la CdP l'activité ou les activités pertinentes du Programme de travail selon le cas, en abordant également une observation du récent Rapport d'audit. Les membres du Bureau ont remercié le Secrétariat pour ces informations et ont demandé que cette inclusion se poursuive dans les futurs rapports.

16. **Conclusions:**

(a) Le Bureau exprime son appréciation pour le travail accompli au cours de la période mars-octobre 2022 tel que présenté par le Secrétariat, et sa satisfaction pour les efforts et les résultats obtenus jusqu'à présent grâce au travail intégré de l'Unité de coordination et des Composantes du PAM

(b) Le Bureau encourage les Parties contractantes à soutenir activement l'accroissement de la visibilité du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, par exemple par le biais d'événements nationaux ou régionaux liés au mandat du PNUE/PAM

(c) Le Bureau encourage le Secrétariat et les Parties contractantes à participer aux forums et événements mondiaux et régionaux pertinents pour le PNUE/PAM et à présenter l'exemple et les meilleures pratiques de la Méditerranée.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

17. La Coordinatrice a informé la Réunion des progrès réalisés, tels que présentés dans le document UNEP/MED BUR.93/5 « *Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives* », qui traite de l'état des contributions financières, du personnel et des questions administratives. Elle a souligné la très bonne situation financière, y compris des soldes des fonds, notant que l'impact exact du taux de change USD-EURO n'est pas encore très clair. Elle a évoqué le bon taux de contributions payées, en notant que des travaux supplémentaires sont nécessaires sur cette question et en ajoutant que plus de soutien sera apporté aux Parties contractantes qui rencontrent des difficultés, notamment l'Algérie, le Liban, la Libye et la Syrie. Elle a souligné qu'un solde de trésorerie positif est crucial pour lancer la mise en œuvre des activités. Elle a ajouté que, bien qu'il s'agisse de la première année de l'exercice biennal et qu'il y ait toujours du retard dans le démarrage des activités, il y a un très bon progrès dans l'exécution financière. En ce qui concerne les consultants, elle a noté que la situation est très bonne et que l'utilisation des fonds du FASM est très limitée à cet égard. Elle a évoqué les progrès réalisés en matière de ressources humaines, où l'on note un certain nombre d'évolutions positives récentes, telles que l'arrivée du nouveau Coordonnateur adjoint, M. Gabino Gonzalez Deogracia, au cours de la première semaine de décembre 2022. Elle a également mentionné l'importance du nouveau poste d'Administrateur principal scientifique et technique, actuellement publié dans Inspira, et a encouragé le Bureau et les Parties contractantes à en parler dans leurs réseaux afin de recevoir de très bonnes candidatures. Elle a ajouté qu'un nouvel organigramme a été préparé pour l'Unité de coordination. En ce qui concerne la rénovation des locaux, elle a fait remarquer que ces travaux sont très importants pour des questions de santé et de sécurité ; les travaux préparatoires sont en cours et l'inauguration devrait avoir lieu en septembre 2023. Enfin, en ce qui concerne les voyages, la Coordinatrice a évoqué la pression accrue en raison des nouvelles règles plus strictes adoptées par le siège du PNUE et a souligné l'importance d'une désignation rapide des participants à la Réunion.

18. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour le travail accompli et pour les informations financières et administratives détaillées. Ils se sont également félicités de l'inclusion de l'empreinte carbone dans les demandes de voyage. Un membre du Bureau a noté l'utilité des réunions

hybrides, le cas échéant, car elles permettent une participation plus large d'experts. Après une discussion sur le rôle du Bureau dans l'orientation du Secrétariat entre les réunions des Parties contractantes, y compris sur la question du recouvrement des arriérés, il a été noté qu'une discussion informelle plus détaillée sur cette question pourrait avoir lieu à la prochaine réunion du Bureau, si le temps le permet. En outre, le Bureau a exhorté le Secrétariat à prendre toutes les mesures nécessaires et à maximiser les efforts pour le recouvrement des arriérés.

19. Conclusions:

(a) Le Bureau prend note des soldes du fonds au 31 décembre 2021

(b) Le Bureau prend note des états financiers fournis en réponse aux conclusions et recommandations de la 92^e réunion du Bureau demandant le partage des états financiers certifiés et vérifiés dès qu'ils seront disponibles

(c) Le Bureau note avec satisfaction les contributions versées par 12 Parties contractantes pour l'année 2022 et encourage les 10 Parties contractantes qui n'ont pas versé leurs contributions à le faire dès que possible

(d) Le Bureau attire l'attention des Parties contractantes de se conformer à la Procédure 4, paragraphe 2 (b) des Règlements, règles et procédures financiers, qui disposent que les contributions pour chaque année civile doivent être versées ponctuellement et intégralement au premier trimestre de l'année concernée

(e) Le Bureau encourage aux Parties contractantes dont les contributions sont en souffrance de les verser dès que possible ;

(f) Le Bureau soutient les efforts déployés par le Secrétariat et exhorte le Secrétariat à poursuivre ses efforts pour maximiser le recouvrement des contributions et des arriérés conformément aux Règles et procédures financières ;

(g) Le Bureau prend note du niveau de consommation budgétaire pour l'exercice biennal 2020-2021

(h) Le Bureau prend note de l'état de l'exécution financière du Programme de travail et budget 2022-2023 et demande au Secrétariat de continuer à faire tous les efforts possibles pour en réaliser la pleine mise en œuvre

(i) Le Bureau prend note de l'état des recrutements

(j) Le Bureau prend note avec satisfaction des efforts consentis par le Gouvernement grec pour la rénovation des locaux et demande au Secrétariat d'accélérer le processus avec le soutien du Gouvernement grec et de faire rapport du résultat final de ce processus à la prochaine réunion du Bureau

(k) Le Bureau prend note des informations fournies par le Secrétariat concernant les directives actualisées du PNUE relatives aux voyages et prie instamment le Secrétariat de poursuivre ses efforts pour leur mise en œuvre et d'œuvrer avec les Parties contractantes à garantir le respect des délais de désignation

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

20. La Coordinatrice a présenté le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (UNEP/MED BUR.93/6).

21. La Réunion a examiné les questions résumées dans les paragraphes suivants.

- A. Ratification, établissement des rapports et respect des obligations

22. Mr. Ilias Mavroeidis, Spécialiste de la gestion des programmes chargé de la gouvernance, a présenté l'état des ratifications et a lancé à nouveau l'appel du Secrétariat aux membres du Bureau, ainsi qu'à toutes les Parties contractantes par l'intermédiaire du Bureau, pour qu'elles ratifient les Protocoles restants de la Convention et en particulier le Protocole « immersions », auquel il manque

une ratification pour entrer en vigueur. La Coordinatrice a également donné de nouvelles informations sur l'état de la mise en œuvre de la Décision IG.25/2 sur le « Comité de respect des obligations », y compris sur la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre. À cette fin, elle a également fait référence à la Réunion de consultation sur les amendements possibles aux procédures et mécanismes de respect des obligations qui aura lieu en ligne en janvier 2023.

23. La membre du Bureau de l'Espagne a indiqué que son pays est en cours de ratification du Protocole offshore et que cette ratification est attendue avant la CdP 23. Elle a également mentionné, à propos du premier cas concernant le respect des obligations par une Partie contractante, que cela a également été une nouvelle expérience d'apprentissage très utile pour l'administration de son pays.

24. La Coordinatrice a porté à l'attention du Bureau que, à la 18^e Réunion du Comité de respect des obligations organisée à Athènes (Grèce) les 29 et 30 juin 2022, certains membres du Comité ont suggéré que des représentants du Comité de respect des obligations assistent en ligne à la réunion des Parties contractantes qui se tiendra en janvier 2023, tandis que d'autres ont proposé qu'au moins un représentant du Comité de respect des obligations soit également invité à assister à la 93^e Réunion du Bureau. Les membres du Bureau sont convenus qu'il n'y avait aucune raison pour que les représentants du Comité de respect des obligations soient présents aux réunions du Bureau, tout en précisant que les membres et membres suppléants du Comité de respect des obligations doivent participer en tant qu'observateurs à la consultation en ligne sur les Procédures et mécanismes de respect des obligations prévue en janvier 2023.

25. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à faire des efforts pour la ratification des Protocoles (7 Parties contractantes n'ont pas encore ratifié les amendements au Protocole « immersions » ; 5 Parties contractantes les amendements au Protocole « LBS » ; 14 Parties contractantes le Protocole « offshore » ; 5 Parties contractantes le Protocole « ASP/DB » ; 15 Parties contractantes le Protocole « déchets dangereux » ; 5 Parties contractantes le Protocole « Prévention et situations critiques », et ; 10 Parties contractantes le Protocole GIZC). À cette fin, le Bureau invite également ces Parties contractantes à prendre contact avec le Secrétariat, le cas échéant, pour faciliter la coordination en vue de la ratification des instruments juridiques pertinents, en insistant notamment sur le Protocole « immersions » pour qu'il puisse entrer en vigueur le plus tôt possible

(b) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts avec les Parties contractantes respectives pour obtenir la ratification intégrale des Protocoles de la Convention de Barcelone ;

(c) Le Bureau appelle les Parties contractantes à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre 2020-2021 avant décembre 2022 et prie instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre 2012-2013, 2014-2015 (2 Parties contractantes), 2016-2017 (4 Parties contractantes) et/ou 2018-2019 (8 Parties contractantes) sans plus tarder pour achever les rapports relatifs à ces exercices biennaux dans les meilleurs délais ;

(d) Le Bureau félicite le Comité de respect des obligations pour le règlement de la première affaire concernant le respect des obligations par une Partie contractante et le Gouvernement espagnol pour sa coopération constructive au cours de ce processus.

- **B. Principaux mandats de la COP 22**
- - Déclaration ministérielle d'Antalya
- - 2023 MED QSR
- - Désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SO_x
- - La voie à suivre pour les stratégies régionales thématiques de la COP 22
- - Stratégie de gestion des connaissances du PAM
- - Etude prospective MED 2050

- **- Stratégie de mobilisation des ressources**

26. La Coordinatrice a présenté les progrès réalisés dans le cadre de ces processus importants. En ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle d'Antalya, elle a noté les liens avec la mise en œuvre du Programme de travail et avec des décisions de la CdP 22. Concernant le QSR MED 2023, elle a mentionné les progrès accomplis avec le soutien de la SMT, des trois projets financés par l'UE et avec les contributions volontaires de la France et de l'Italie à travers des accords signés avec ces deux pays. Elle a ajouté que les réunions du CORMON de mars 2023 donneront l'occasion aux Parties contractantes de voir la première version du rapport du QSR MED, ajoutant que la réunion du CORMON intégrée aura lieu en juin 2023. Concernant l'ECA SOx Med, elle a informé les membres du Bureau de l'état d'avancement du processus dans le cadre de l'OMI, en soulignant l'importance de la ratification de l'annexe VI du MARPOL par toutes les Parties contractantes, et en notant que la Stratégie de mobilisation des ressources tiendra également compte de la mise en œuvre de l'ECA SOx Med. S'agissant des Stratégies régionales thématiques de la CdP 22 et en relation avec la biodiversité, elle a souligné qu'un donateur très important pour la Méditerranée, la Fondation MAVVA, a cessé ses activités et qu'il faudra explorer de nouveaux moyens de financement. Pour ce qui est de la Stratégie de gestion des connaissances du PAM, elle a insisté sur l'importance et la nature évolutive de ce processus, ajoutant que le CAR/INFO prévoit qu'un prototype soit prêt d'ici la fin 2023. Enfin, elle a évoqué les progrès réalisés dans la préparation de la Stratégie de mobilisation des ressources et a fait savoir au Bureau que des informations plus concrètes sur la préparation de l'Étude prospective MED 2050 seront fournies à la prochaine réunion du Bureau.

27. Le Président a remercié les Parties contractantes pour la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle d'Antalya et a noté l'importance pour toutes les Parties contractantes de prendre les mesures nécessaires pour sa mise en œuvre ainsi que pour la mise en œuvre des décisions de la CdP 22. Il a particulièrement remercié le Secrétariat et le REMPEC pour les efforts déployés en vue de la désignation ECA SOx Med. Les membres du Bureau ont également félicité le Secrétariat et le REMPEC pour le travail effectué sur l'ECA SOx Med. En outre, ils ont noté l'importance du QSR MED, ajoutant qu'un temps approprié doit être alloué pour l'examen du document par les Parties contractantes.

28. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note des informations fournies sur les principaux mandats de la COP 22 et leur mise en œuvre, et demande au Secrétariat et aux composantes respectives du PAM de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour leur mise en œuvre efficace et opportune, et exhorte les Parties contractantes à participer pleinement et contribuer à la réalisation efficace des activités connexes du Programme de travail 2022-2023 ;

(b) Le Bureau encourage les Parties contractantes à répondre au dernier appel à la communication de données émis par le Secrétariat en septembre 2022, compte tenu de l'importance primordiale de la communication des données de suivi conformément à plusieurs décisions de la COP 19, COP 20 et COP 21, y compris le calendrier de la feuille de route du MED QSR 2023. Le Bureau encourage également les Parties contractantes à donner la priorité à la soumission de leurs données et/ou à l'achèvement du processus de validation du système d'information IMAP de toute urgence ; Le Bureau demande également au Secrétariat de partager avec les Parties contractantes les projets de chapitres préparés du Rapport sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR) dès que possible afin de laisser suffisamment de temps pour toute mise à jour requise et complément en vue de la préparation de la version finale pour examen par la réunion intégrée des CORMONs en juin 2023 ;

(c) Le Bureau encourage les 4 Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait, à finaliser l'évaluation de leurs besoins, en consultation avec le REMPEC, et à prendre les mesures nécessaires pour ratifier l'annexe VI de MARPOL en vue de faciliter la désignation de la mer Méditerranée, dans son ensemble, comme zone de contrôle des émissions de SOx (ECA SOx Med), conformément à l'annexe VI de MARPOL, et demande au Secrétariat et au REMPEC, en collaboration avec l'OMI, de soutenir ces processus sur demande ;

(d) Le Bureau encourage les Parties contractantes à participer activement, conformément à une approche commune convenue au préalable, aux délibérations sur les projets d'amendements à la règle 14 et à l'appendice VII de l'annexe VI de MARPOL, liés à la désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions de SOx, à la 79^e session du Comité de la protection du milieu marin de l'Organisation maritime internationale (OMI) (MEPC 79 - Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022) ;

(e) Le Bureau encourage les Parties contractantes à achever leurs Plans d'action nationaux respectifs pour la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de prévention, de préparation et de lutte contre la pollution marine par les navires (2022-2031), en tant que mécanisme important pour intégrer et hiérarchiser les actions nécessaires au niveau national

(f) Le Bureau appelle les Parties contractantes qui exécutent des projets externes et financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour la mise en œuvre nationale de l'IMAP, avec l'appui de plusieurs Composantes du PAM, à tout mettre en œuvre pour fournir et communiquer les données de suivi connexes qui permettront de progresser dans la définition de normes communes aux niveaux régional et sous-régional sur plusieurs aspects de la mise en œuvre de l'IMAP ;

- C. Collaboration et partenaires

29. La Coordinatrice a mentionné les progrès réalisés en matière de collaboration et de partenaires, notant que la collaboration et la visibilité ont été améliorées en 2022, lorsqu'un grand nombre de réunions et d'événements mondiaux importants ont eu lieu. Elle a ajouté que le Secrétariat avait procédé à l'inscription du PAM en tant qu'observateur à la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations Unies, afin de permettre aux Composantes du PAM d'y participer, et qu'il était prévu de suivre la même procédure pour la prochaine Conférence des Nations Unies sur les océans, et éventuellement pour la COP de la CCNUCC.

30. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour le travail accompli et les progrès réalisés en matière de partenariats et de collaboration, et ont exprimé leur accord avec la proactivité du Secrétariat pour inscrire le PAM en tant qu'observateur à la COP 15 de la CDB.

31. Un membre du Bureau a suggéré une vérification supplémentaire de la part du Secrétariat concernant une ONG qui a soumis une demande d'accréditation en tant que partenaire du PAM, afin de s'assurer que l'étendue de son travail et son profil sont en totale adéquation avec les objectifs du PAM et de la Convention de Barcelone.

32. Conclusions :

(a) Le Bureau salue le travail du Secrétariat pour l'amélioration de la gouvernance des océans et le renforcement de la coopération et des partenariats avec les organisations mondiales et régionales pour un impact conjoint sur le terrain ;

(b) Le Bureau salue le travail du Secrétariat en faveur du renforcement de la participation et de l'implication dans les processus mondiaux et de la promotion du profil du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, ses actions et sa contribution à la mise en œuvre des ODD, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts en ce sens ;

(c) Le Bureau demande au Secrétariat et aux Parties contractantes participant à la COP 15 de la Convention sur la diversité biologique de partager l'expérience méditerranéenne et les engagements pris à Antalya et encourage toutes les Parties contractantes à contribuer aux discussions mondiales, le cas échéant, en vue de maximiser la cohérence avec les actions du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone ;

(d) Le Bureau se félicite de la collaboration entre le PNUE/PAM et l'ACCOBAMS et approuve la proposition du Secrétariat quant à la soumission, à la prochaine réunion du Bureau, d'une proposition sur un nouvel accord entre les deux organisations ;

(e) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation, par le Secrétariat, des nouvelles demandes d'accréditation en tant que partenaires du PAM soumises par le Centre national de la mer et du droit maritime de l'Université d'Ankara (DEHUKAM), Enaleia et L'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme (SII), et demande au Secrétariat de les soumettre aux Coordonnateurs du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation ;

(f) Le Bureau demande au Secrétariat de poursuivre l'examen concernant la candidature d'AMWAJ Alliance/REVOLVE Mediterraneo pour l'accréditation en tant que partenaire du PAM, et d'étudier de plus près la portée de cette organisation, et de s'y référer éventuellement lors de la prochaine réunion du Bureau ;

(g) Le Bureau approuve la proposition du Secrétariat de renouveler l'accréditation en tant que Partenaires du PAM des organisations « Youth Love Egypt » et « Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement » suite aux candidatures soumises par ces organisations, et demande que le Secrétariat les soumette aux Coordonnateurs du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation.

- D. Information, communication et sensibilisation

33. À la suite d'informations du Secrétariat concernant les activités d'information et de communication, où des progrès importants ont été réalisés, le Bureau a salué le travail proactif du Secrétariat en matière de sensibilisation, de communication et de plaidoyer, en particulier au vu du grand nombre de réunions et d'événements internationaux et régionaux de l'exercice biennal.

34. Conclusions:

(a) Le Bureau salue les efforts en matière d'information et de sensibilisation dans les principales réunions et événements internationaux et régionaux, mettant également en œuvre le programme pertinent de la nouvelle Stratégie à moyen terme, et demande au Secrétariat de poursuivre ses efforts en ce sens sur la base des objectifs de la Stratégie de communication du PAM et des décisions pertinentes de la COP 22

- E. Voies et moyens d'intégrer les rapports sur les progrès réalisés et la mise en œuvre des décisions de la COP

35. Le Spécialiste de la gestion des programmes chargé de la gouvernance a présenté les travaux du Secrétariat sur les voies et moyens d'intégrer les rapports sur les progrès réalisés et la mise en œuvre des décisions de la CdP et a expliqué la marche à suivre proposée.

36. Les membres du Bureau sont convenus que la meilleure façon d'aller de l'avant était de conserver la structure d'établissement de rapports telle qu'elle était jusqu'à présent (puisque'elle montre l'éventail des efforts et des activités du système PAM), en conservant le niveau de détail, mais en essayant d'améliorer la cohérence et la rationalisation. Ils ont souligné que ce qui pourrait être modifié, c'est la présentation du rapport pendant les réunions du Bureau, en utilisant une présentation PowerPoint avec des graphiques, des images et, le cas échéant, de courtes vidéos, pour la rendre plus vivante.

37. Conclusion :

(a) Le Bureau a exprimé son soutien à l'approche actuelle en matière de rapportage avec un effort plus cohérent pour améliorer la rationalisation. Le Bureau a également demandé au Secrétariat de soutenir la présentation des rapports lors des réunions du Bureau avec des éléments visuels tirés des principales activités du programme de travail

- F. Proposition visant à renforcer la structure institutionnelle du PNUE/PAM sur le changement climatique

38. La membre du Bureau de Türkiye a présenté la proposition soumise par son pays (voir le document d'information UNEP/MED BUR.93/Inf.6) de renforcer la structure institutionnelle du

PNUE/PAM sur le changement climatique par la création d'un Centre d'activités régionales (CAR) pour le changement climatique du PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Elle a ajouté qu'il a été proposé que l'éventuel nouveau centre soit hébergé à Ankara, au sein d'un institut relevant de l'Université d'Ankara, qui est compétent en matière de changement climatique et de milieu marin. Elle a indiqué que la région méditerranéenne, confrontée aux impacts de plus en plus catastrophiques du changement climatique, a besoin d'une action urgente et efficace, et que le système PAM-Convention de Barcelone doit être équipé de manière adéquate pour faire face à cette urgence. Elle a souligné que la Türkiye a demandé au Secrétariat que la proposition soit soumise aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles pour qu'elles l'examinent à la Réunion des Points focaux du PAM et pour une éventuelle approbation à la 23^e Réunion des Parties contractantes.

39. Les membres du Bureau ont soutenu la proposition de la Türkiye, notant que la Méditerranée est un point chaud pour le changement climatique. Ils ont ajouté que la seule préoccupation était les coûts associés et ont souligné la nécessité pour la Türkiye de couvrir toutes les dépenses de l'éventuel nouveau centre, comme cela a été fait pour d'autres Centres d'activités régionales par le passé. Le Bureau s'est donc prononcé en faveur de la soumission de la proposition pour examen et approbation éventuelle par les Parties contractantes, conformément au Règlement intérieur.

40. La Coordinatrice a remercié la Türkiye pour cette proposition exhaustive, notant le soutien de tous les membres du Bureau et la demande de prise en charge des coûts par la Türkiye. Elle a ajouté qu'il est également nécessaire de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement avec les CAR existants du PNUE/PAM. Elle a également ajouté que les prochaines étapes devraient inclure un examen de la proposition par le Secrétariat par rapport au Règlement intérieur et à l'inclusion de ce point dans l'ordre du jour provisoire de la Réunion des Points focaux du PAM, avec un document de travail soumis par la Türkiye à la Réunion des Points focaux du PAM.

41. Conclusion :

(a) Le Bureau accueille favorablement la proposition de la Türkiye concernant la création d'un centre d'activités régional sur le changement climatique, compte tenu de la nécessité d'aider les Parties contractantes à faire face au changement climatique dans la région et soulignant que les coûts de fonctionnement de ce nouveau centre éventuel seront entièrement financés par le pays hôte. Le Bureau a demandé au Secrétariat de suivre les règles de procédure respectives concernant la soumission de cette proposition à la réunion des Points focaux du PAM pour examen

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements

42. Le Spécialiste de la gestion des programmes chargé de la gouvernance a présenté le « Calendrier provisoire des réunions et des principaux événements internationaux du PNUE/PAM » (UNEP/MED BUR.93/Inf.3) et a brièvement évoqué les principales réunions et manifestations jusqu'à la fin de l'exercice biennal. La Coordinatrice a noté que le calendrier pour 2023 est très exigeant, d'autant plus qu'il s'agit d'une année de CdP, ajoutant que certaines réunions se déroulent par téléconférence, tandis que la plupart des réunions ont lieu en présentiel, comme le reflète également le Programme de travail. Elle a précisé que les réunions en présentiel offrent plus de possibilités d'interaction et a ajouté que toutes les Parties contractantes n'ont pas le même accès aux moyens techniques.

43. La représentante de la Slovénie a noté que les dates de la CdP 23 posaient quelques problèmes, étant donné que les dates de la COP 28 de la CCNUCC ont changé et qu'il y a maintenant un chevauchement avec la CdP 23 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ; elle a demandé d'étudier la possibilité de tenir la CdP 23 en janvier 2024. La Coordinatrice a expliqué qu'il n'est pas possible de tenir la CdP 23 en 2024, car cela retarderait la mise en œuvre du Programme de travail, compromettant ainsi sa mise en œuvre effective et complète. Après la discussion qui s'en est suivie, il a été décidé de maintenir les dates de la CdP 23 telles qu'elles avaient été fixées à l'origine, tandis que le Secrétariat assurera le suivi des dates, surveillera également tout changement futur des dates de la

COP de la CCNUCC, et en informera le Bureau. Il a été ajouté que tous les efforts seront fournis pour assurer une participation de haut niveau, y compris en affinant le segment de haut niveau de la CdP afin de ne pas coïncider avec le segment de haut niveau de la COP de la CCNUCC.

44. La membre du Bureau de Türkiye a informé le Bureau de l'offre généreuse du gouvernement de son pays d'accueillir la prochaine Réunion des Points focaux du PAM en septembre 2023 à Istanbul. La Coordinatrice a remercié la représentante de la Türkiye pour cette offre généreuse et a indiqué que, conformément au Règlement intérieur, le pays qui accueille une telle réunion devra prendre en charge certains coûts, notamment le lieu de réunion et certaines dépenses supplémentaires supportées par le Secrétariat.

45. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note du changement des dates de la COP 28 de la CCNUCC, qui coïncide désormais avec les dates de la COP 23 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, qui se tiendra à Portoroz, Slovénie, du 4 au 8 décembre 2023. Le Bureau convient de conserver les dates initialement proposées pour la COP 23 et demande au Secrétariat de suivre de près les développements concernant la COP 28 de la CCNUCC et en particulier son segment de haut niveau, afin d'affiner la date du segment de haut niveau de la COP 23 afin de minimiser tout impact possible sur la participation de haut niveau

(b) Le Bureau prend note de la proposition de la Türkiye d'accueillir la prochaine réunion des Points focaux du PAM en septembre 2023 à Istanbul.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 94^{ème} réunion du Bureau

46. Le Bureau a discuté des dates possibles de la prochaine Réunion du Bureau et a accepté que la prochaine Réunion ait lieu les 20 et 21 juin 2023 à Izola (Slovénie), conformément à l'offre généreuse du représentant de la Slovénie.

47. **Conclusion :**

(a) Le Bureau se félicite des informations fournies par la Slovénie sur la 94^e réunion du Bureau, qui se tiendra à Izola, Slovénie, les 20 et 21 juin 2023.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

a) Résultats de l'audit du PNUE/PAM

48. La Coordinatrice a évoqué les résultats du récent audit du PAM/PNUE, notant qu'ils étaient très bons et qu'ils ne contenaient que trois recommandations, qu'elle a présentées aux membres du Bureau. En ce qui concerne la recommandation de « suivre efficacement et rendre compte régulièrement de la mise en œuvre de toutes les décisions thématiques de la Conférence des Parties afin de renforcer la responsabilisation et de veiller à ce que les décisions soient mises en œuvre en temps opportun », il a été indiqué que cela est mis en œuvre par le nouveau format du document « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la CdP 22* » qui comprend également les activités du PdT. Le Président du Bureau a suggéré que cela pourrait être amélioré davantage si le chargement (pourcentage d'achèvement) des activités était également inclus dans ce document.

b) Préparation de la CdP 23

49. La représentante de la Slovénie a indiqué que la CdP aura lieu à Portoroz et que le lieu a déjà été réservé pour la période du 4 au 8 décembre 2023. Il a été ajouté que le Secrétariat et le pays hôte sont en étroite collaboration pour la préparation de l'accord avec le pays hôte pour la CdP 23. La Coordinatrice a ajouté qu'à sa réunion avec le ministre slovène de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire, en marge de la COP 27 de la CCNUCC, ils ont discuté des préparatifs et du thème principal de la CdP et a ajouté que le Secrétariat viendra à la prochaine Réunion du Bureau avec une proposition concrète sur le thème. Le pays hôte préparera une brève note conceptuelle sur le

thème et les principaux éléments de la déclaration, tandis que les membres du Bureau ont été encouragés à réfléchir également de leur côté aux questions à discuter au niveau ministériel, afin d'avoir une discussion efficace à la 94^e Réunion du Bureau.

50. Le Président du Bureau a fait référence à l'approche « troïka » utilisée par d'autres organismes, tels que le G20 et le G7, et a suggéré que le système PAM-Convention de Barcelone utilise une approche similaire, avec la participation au Bureau de la dernière présidence et de la prochaine présidence, ainsi que de la présidence en exercice. Les membres du Bureau ont discuté de la question, précisant que la prochaine présidence participe déjà d'office au Bureau, et que si la dernière présidence participe également, le mandat du Bureau devra être modifié, y compris éventuellement le nombre de membres du Bureau. Il a été ajouté qu'il faudrait veiller à maintenir une représentation géographique équilibrée. La réunion est convenue que le Secrétariat devrait prendre note de la discussion et préparer une proposition pour la prochaine Réunion du Bureau.

c) Mise en œuvre de la Résolution UNEA 5.2 concernant l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique

51. La membre du Bureau de Türkiye a donné un aperçu du processus de négociation du nouvel instrument mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique, y compris dans le milieu marin, et a proposé de mettre en place un Groupe de travail informel des Parties contractantes, facilité par le Secrétariat, pour permettre la coordination entre les représentants des Parties contractantes pendant les négociations. Elle a noté qu'il est important de créer un tel Groupe de travail puisque le système PAM-Convention de Barcelone a une riche expérience sur la question et aussi parce que les mers régionales font partie du processus de négociation. Elle a ajouté que la Türkiye est prête à soutenir et à diriger ce Groupe de travail.

52. Les membres du Bureau ont approuvé cette proposition afin d'avoir une approche coordonnée, tout en notant que les déclarations des Parties contractantes aux réunions de ce processus ont un caractère individuel. La Coordinatrice a précisé que le Secrétariat peut envoyer une lettre aux Points focaux du PAM pour demander le nom de leur représentant dans le processus de négociation afin d'engager une discussion entre les représentants des Parties contractantes. Elle a ajouté que le travail se fera de manière virtuelle et que le Secrétariat sera heureux de participer aux travaux du Groupe de travail et de les faciliter.

53. Conclusions

(a) Le Bureau est d'accord avec la proposition de la Türkiye d'établir un groupe de travail informel pour permettre la coordination entre les représentants des Parties contractantes lors des négociations du nouvel instrument mondial juridiquement contraignant sur la pollution plastique. La réunion est convenue que le Secrétariat informera les Parties contractantes de ce processus et prendra des mesures pour soutenir ses fonctions de coordination en vue de faciliter des apports coordonnés, le cas échéant, au processus mondial

(b) Le Bureau, après un échange de vues sur les voies et moyens d'améliorer le partage d'expériences et de bonnes pratiques d'un exercice biennal à l'autre, demande au Secrétariat de faire une proposition pour examen lors de la prochaine réunion du Bureau qui permettrait la contribution de l'ancienne Présidence aux réunions du Bureau selon une approche de troïka, tout en maintenant un équilibre géographique équitable dans la représentation du Bureau conformément à l'article 19 de la Convention de Barcelone.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et les Recommandations

54. Le Bureau a adopté l'ensemble des conclusions telles qu'elles figurent dans le présent rapport.

X. Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

55. La Réunion a été clôturée par le Président le jeudi 1^{er} décembre 2022 à 14 h 30 (UTC+2).

Annexe I
Liste des participants

**MEMBERS OF THE BUREAU AND ADVISORS/MEMBRES DU BUREAU ET
CONSEILLERS**

**TURKIYE / TURKIYE
(PRESIDENT)**

Prof. Mehmet Emin Birpınar
Deputy Minister
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Eyyüp Karahan
General Director
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Nazan Özyürek
Head of Department
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Mehmet Tamer Çobanoğlu
Expert
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Mr. Prof. Hakan Karan
Legal Advisor
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Berilşah Kocabiyik
Legal Advisor
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

Ms. Busra Deniz
Legal Advisor
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

**LIBYA / LIBYE
(VICE-PRESIDENT)**

Dr. Ibrahim Alarabi Munir
Minister of Environment

**SLOVENIA / SLOVENIE
(VICE-PRESIDENT)**

Ms. Nataša Bratina
Ministry of Environment and Spatial Planning

**SPAIN / ESPAGNE
(VICE-PRESIDENT)**

Ms. Itziar Martin Partida
Deputy General Director
Ministry of Ecological Transition

**TUNISIA / TUNISIE
(VICE-PRESIDENT)**

Mr. Mohamed Sghaier Ben Jeddou
Administrateur de l'Unité Changement Climatique
Office National de l'Assainissement

Ministère de l'Environnement

**BOSNIA AND HERZEGOVINA /
BOSNIE ET HERZEGOVINE
(RAPPORTEUR)**

Mr. Senad Oprasic
Head Environmental Protection Department
Ministry of Foreign Trade and Economic Relations

OBSERVER

**EUROPEAN UNION / UNION
EUROPÉENNE**

Ms. Anna Bobo Remijn
Senior Policy Officer
Directorate-General for the Environment
European Commission

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION AND COMPONENTS OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN / SecrÉTARIAT DE LA CONVENTION DE
BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Ms. Tatjana Hema
Coordinator

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer-Governance

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en mars – octobre 2022

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques :

- a) Ratification, rapports et respect des obligations
- b) Mandats-clés de la CdP22 :
 - Déclaration ministérielle d'Antalya
 - QSR MED 2023
 - Désignation de la mer Méditerranée en tant que zone de contrôle des émissions de SOx
 - Voie à suivre concernant les stratégies régionales thématiques de la CdP 22
 - Stratégie de gestion des connaissances du PAM
 - Étude prospective MED 2050
 - Stratégie de mobilisation des ressources
- c) Collaboration et partenaires
- d) Information, communication et plaidoyer
- e) Voies et moyens d'intégrer les rapports sur les progrès réalisés et la mise en œuvre des décisions de la CdP
- f) Proposition visant à renforcer la structure institutionnelle du PNUE/PAM sur le changement climatique

Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements

Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 94ème réunion du Bureau

Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

- a) Résultats de l'audit du PNUE/PAM
- b) Préparation de la CdP 23
- c) Mise en œuvre de la Résolution UNEA 5.2 concernant l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur la pollution plastique

Point 9 de l'ordre du jour Conclusions et recommandations

Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

Conclusions and recommendations de la 94^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Izola, Slovénie, 20-21 juin 2023

94^{ème} réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Izola, Slovénie, 20-21 juin 2023

Conclusions et recommandations

Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés au cours de la période novembre 2022-mai 2023

- a) Le Bureau exprime son appréciation pour le travail effectué au cours de la période novembre 2022-mai 2023 tel que présenté par le Secrétariat, et sa satisfaction pour les efforts et les résultats obtenus par le Secrétariat et les Composantes du PAM ;
- b) Le Bureau se félicite de la présentation du rapport sur les travaux par une présentation Powerpoint interactive avec des éléments visuels pris des activités du Programme de travail et demande au Secrétariat de poursuivre cette très bonne pratique lors des prochaines réunions ;
- c) Le Bureau souligne qu'il est important que les Parties contractantes désignent en temps voulu des représentants aux réunions PNUE/PAM-Convention de Barcelone et qu'il est nécessaire de respecter ces désignations pour que le système de la Convention PNUE/PAM-Convention de Barcelone fonctionne de manière efficace et rentable ;

Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives

- a) Le Bureau prie le Secrétariat de lui communiquer les états financiers vérifiés et certifiés pour l'année 2022 dès qu'ils sont disponibles et demande au Secrétariat de fournir une image claire et des chiffres connexes sur les dépenses de 2023 par Composante/Programme du PAM, dès que possible pour la réunion des points focaux du PAM et la COP 23 ;
- b) Le Bureau note avec satisfaction les contributions reçues pour les années 2022 et 2023 et encourage les Parties contractantes dont les contributions sont encore en suspens à les payer dès que possible ;
- c) Le Bureau attire l'attention des Parties contractantes sur le respect de la Procédure 4, paragraphe 2 (b) du Règlement financier et des Règles et procédures financières, qui disposent que les contributions pour chaque année civile doivent être versées rapidement et intégralement au premier trimestre de l'année concernée ;
- d) Le Bureau encourage les Parties contractantes dont les contributions sont en souffrance à les verser dès que possible, tout en prenant note des circonstances particulières de chaque Partie contractante en retard de paiement ;
- e) Le Bureau soutient les efforts déployés par le Secrétariat et demande instamment au Secrétariat de poursuivre ses efforts pour maximiser le recouvrement des contributions et des arriérés conformément aux règles et procédures financières ;
- f) Le Bureau prend note de l'état de l'exécution financière du Programme de travail et budget 2022-2023 et demande au Secrétariat de continuer à déployer tous les efforts possibles pour en réaliser la pleine mise en œuvre ;
- g) Le Bureau prend note de l'état des recrutements et demande au PNUE d'accélérer les processus de recrutement pour permettre au Secrétariat de fonctionner correctement ;

i) Le Bureau prend note avec satisfaction des efforts consentis pour la rénovation des locaux et demande au Secrétariat d'accélérer le processus avec le soutien du Gouvernement grec et de faire rapport du résultat final de ce processus à la prochaine réunion du Bureau ;

Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

A. Ratification, établissement de rapports et respect des obligations

a) Le Bureau prend note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles et exhorte les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à mettre tout en œuvre pour ratifier les Protocoles (7 Parties contractantes n'ont pas encore ratifié les amendements au Protocole « immersions » ; 5 Parties contractantes les amendements au Protocole « tellurique » ; 14 Parties contractantes le Protocole « offshore » ; 5 Parties contractantes le Protocole « ASP/DB » ; 15 Parties contractantes le Protocole « déchets dangereux » ; 5 Parties contractantes le Protocole « prévention et situations critiques » et ; 9 Parties contractantes le Protocole GIZC). À cette fin, le Bureau invite également ces Parties contractantes à prendre contact avec le Secrétariat, le cas échéant, pour faciliter la coordination en vue de la ratification des instruments juridiques pertinents, en insistant notamment sur le Protocole « immersions » pour qu'il puisse entrer en vigueur le plus tôt possible ;

b) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à poursuivre leurs efforts avec les Parties contractantes respectives pour obtenir la ratification intégrale des Protocoles de la Convention de Barcelone ;

c) Le Bureau appelle les Parties contractantes à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre 2020-2021 qu'elles étaient censées soumettre au plus tard en décembre 2022 et prie instamment les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes de déclaration 2012-2013 et 2014-2015 (2 Parties contractantes), 2016-2017 (4 Parties contractantes), 2018-2019 (9 Parties contractantes) et/ou 2020-2021 (12 Parties contractantes) sans plus tarder afin d'achever les rapports relatifs à ces exercices biennaux dans les meilleurs ;

B. Principaux mandats de la COP 22 :

a) Le Bureau prend note des informations fournies sur les principaux mandats de la COP 22 et leur mise en œuvre, et demande au Secrétariat et aux Composantes respectives du PAM de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour leur mise en œuvre efficace et opportune. Il exhorte par ailleurs les Parties contractantes à participer pleinement et à contribuer à la réalisation efficace des activités connexes du Programme de travail 2022-2023 ;

b) Le Bureau se félicite de l'adoption des amendements à l'annexe VI de MARPOL concernant l'ECA SO_x Med lors de la 79^e session du Comité de protection du milieu marin (MEPC 79) de l'Organisation maritime internationale (OMI) (Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022), et rappelle l'urgence de la ratification, de la transposition et de la mise en œuvre effective de l'annexe VI de MARPOL par ces pays qui l'ont pas encore fait, compte tenu notamment de la date prévue pour l'entrée en application effective de l'ECA SO_x Med, à savoir le 1^{er} mai 2025 ;

c) Le Bureau encourage les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à finaliser l'évaluation de leurs besoins, en consultation avec le REMPEC, et à prendre les mesures nécessaires pour ratifier l'annexe VI de MARPOL en vue de faciliter la désignation de la mer Méditerranée comme zone de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SO_x Med), conformément à l'annexe VI de MARPOL. En outre, il demande au Secrétariat et au REMPEC, en collaboration avec l'OMI, de soutenir ces processus sur demande ;

C. Principales orientations du Programme de travail et budget 2024-2025 du PAM/PNUE

- a) Le Bureau a accueilli favorablement les principes et les éléments principaux du Programme de travail 2024-2025 et a exhorté le Secrétariat à s'efforcer d'envoyer le Programme de travail proposé et le budget avec des chiffres détaillés pour l'exercice biennal 2024-2025 aux points focaux du PAM dès que possible, bien avant la date limite ;
- b) Le Bureau a pris note de la préférence du Secrétariat pour l'option d'utiliser à la fois les économies réalisées et une augmentation recommandée de 5 % des contributions basées sur le barème des Nations Unies ;

D. Préparatifs de la COP 23 : format, session ministérielle et déclaration, préparatifs du pays hôte

- a) Le Bureau se félicite du travail effectué par la Slovénie et le Secrétariat pour la préparation de la COP 23 et demande instamment à toutes les Parties contractantes de garantir une participation de haut niveau dans la mesure du possible afin de maximiser la visibilité du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, compte tenu également du fait que la Directrice exécutive du PNUE a confirmé sa participation ;
- b) Le Bureau approuve le thème proposé pour la session ministérielle « La transition verte en Méditerranée : des décisions aux actions » et demande au Secrétariat de procéder en temps voulu à la préparation de la session ministérielle de la COP 23 ;
- c) Le Bureau approuve l'approche proposée par le Secrétariat pour la préparation de la Déclaration ministérielle et encourage le Secrétariat et le pays hôte à rédiger la note conceptuelle et les premiers éléments principaux de la Déclaration ministérielle pour soumission à la Réunion des Points focaux du PAM où le thème sera convenu et les principaux éléments de la Déclaration ministérielle examinés par la suite ;
- d) Le Bureau prend note de la liste proposée de projets de décisions pour examen par les Points focaux du PAM et demande au Secrétariat de finaliser, en temps opportun, leur préparation, en tenant compte des considérations formulées par le Bureau à sa 94^e Réunion, pour soumission à la Réunion des Points focaux du PAM ;

E. Partenariats

- a) Le Bureau salue le travail du Secrétariat pour l'amélioration de la gouvernance des océans et le renforcement de la coopération et des partenariats avec des organisations mondiales et régionales pour un impact conjoint sur le terrain ;
- b) Le Bureau salue le travail du Secrétariat visant à renforcer la participation et l'implication dans les processus mondiaux et à améliorer le profil du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, ses actions et sa contribution à la mise en œuvre des ODD, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts dans ce sens ;
- c) Le Bureau se félicite du renforcement de la collaboration entre le PNUE/PAM et le Secrétariat de l'UpM et demande au Secrétariat de procéder à la mise à jour de l'annexe du Protocole d'accord entre le PNUE/PAM et l'UpM pour soumission aux Points focaux du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation ;
- d) Le Bureau se félicite de la collaboration entre le PNUE/PAM et l'ACCOBAMS, la Commission de la mer Noire et PERSGA et convient que, à la suite de l'expiration des Protocoles d'accord existants avec ces organisations, de nouveaux Protocoles d'accord avec

chacun de ces partenaires soient préparés et soumis aux Points focaux du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation ;

e) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation menée par le Secrétariat pour les nouvelles demandes soumises par [Zoï Environment Network (Zoï)], l'[Accord relatif à la création en Méditerranée d'un sanctuaire pour les mammifères marins (Accord Pelagos)], l'[Association européenne des industries nautiques (EBI)], l'Association euro-méditerranéenne des économistes (EMEA), le [Bureau européen pour la conservation et le développement (EBCD)], l'Association chypriote de protection de l'environnement marin (CYMEPA) et AMWAJ/REVOLVE Mediterraneo (AMWAJ) pour une accréditation en tant que Partenaires du PAM et demande au Secrétariat de les soumettre aux Points focaux du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation ;

f) Le Bureau demande au Secrétariat d'élaborer une proposition visant à assouplir l'accréditation des Partenaires du PAM, afin d'élargir le champ d'application à d'autres parties prenantes ou organisations à but non lucratif, et de permettre aux entités qui n'ont pas leurs sièges ou leurs bureaux régionaux en Méditerranée, mais qui ont des activités en Méditerranée et contribuent activement aux objectifs du PNUE/PAM, de devenir des Partenaires du PAM, et de soumettre cette proposition aux Points focaux du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation ;

g) Le Bureau approuve la proposition du Secrétariat de renouveler l'accréditation en tant que Partenaires du PAM des organisations « FISP MED Onlus » et « Université de Sienne - SDSN (Réseau des solutions de développement durable) » à la suite des candidatures soumises par ces organisations, et demande au Secrétariat de les soumettre aux Points focaux du PAM et à la COP 23 pour examen et approbation ;

F. Sensibilisation, communication et plaidoyer

a) Le Bureau se félicite des efforts du Secrétariat dans le domaine de la sensibilisation, de la communication et du plaidoyer ;

G. Réflexions internes sur le mandat et la composition du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses Protocoles

a) Le Bureau prend note des clarifications fournies par le Secrétariat sur le rôle du Bureau et son mandat dans la période entre deux réunions des Parties contractantes, sur la base des TdR du Bureau approuvés par les Parties contractantes ;

b) Le Bureau souligne l'importance d'utiliser d'autres modèles de gouvernance efficaces, y compris l'approche Troïka, pour assurer la continuité du travail du Bureau ;

c) Le Bureau prend note des propositions du Secrétariat visant à modifier les TdR du Bureau afin de permettre la possibilité d'élection de la Partie contractante représentant la présidence de la COP précédente en tant que membre du Bureau ou *membre de droit (membre d'office)*, pour examen par les Points focaux du PAM lors de leur réunion de septembre 2023 ;

H. Nouvelles questions d'intérêt et d'importance à l'échelle mondiale et méditerranéenne

a) Le Bureau accueille favorablement la proposition du Secrétariat d'examiner les implications des nouvelles questions identifiées à l'échelle mondiale pour le travail et le mandat du PAM/PNUE dans le cadre de la Stratégie à moyen terme du PAM 2022-2027 et de les porter à l'attention des Points focaux du PAM ;

